

Avis voté en plénière du 9 avril 2019

Climat-Énergie : la France doit se donner les moyens - Avis sur les projets de SNBC et de PPE

Déclaration du groupe de l'artisanat

La révision de la stratégie française pour l'énergie et le climat est actuellement soumise à concertation, et le groupe de l'Artisanat se réjouit que le CESE y apporte sa contribution.

Atteindre la neutralité carbone en 2050, implique de faire de la baisse de la consommation d'énergie, l'un des objectifs majeurs, comme le prévoient les projets de SNBC et de PPE.

Dans ce cadre, les bâtiments et les transports sont particulièrement ciblés.

La rénovation du parc immobilier a été affichée comme une priorité nationale dans le Plan bâtiment publié il y a un an. Or, le nombre des rénovations reste bien en-deçà de l'objectif des 500 000 par an. Il est donc primordial de viser une accélération du rythme de la rénovation thermique des logements.

Une enquête de l'ADEME avait souligné, en 2017, que le financement était le premier obstacle à l'engagement des ménages dans des travaux de maîtrise de l'énergie. Il existe pourtant des incitations ou des aides, renforcées pour les plus modestes ; mais celles-ci souffrent d'un double problème : leur complexité et leur instabilité.

Un autre obstacle réside dans le manque d'information des ménages sur l'intérêt d'investir dans une rénovation thermique et sur les mesures d'accompagnement financier dont ils peuvent bénéficier.

Face à ces divers freins, le groupe de l'artisanat se félicite que l'avis rappelle des propositions qu'il a déjà exprimées, et notamment la nécessité d'un budget public adapté à l'ambition d'une trajectoire de massification des travaux de rénovation énergétique et d'éradication des passoires énergétiques.

Le groupe de l'artisanat salue également la demande d'inscrire, dans la PPE, le financement destiné au déploiement rapide, sur l'ensemble du territoire, du Service public de la performance énergétique de l'habitat.

L'avis souligne par ailleurs la nécessité de clarifier les moyens destinés à la transition énergétique.

À cet égard, le groupe de l'artisanat approuve la proposition d'inclure, dans la PPE, un plan prévisionnel d'investissement pour tous les secteurs essentiels à cette transition.

L'avis appelle également à une clarification rapide des modalités de la trajectoire de la « taxe carbone », après étude d'impact macroéconomique et examen des moyens permettant d'en atténuer les effets sur les plus vulnérables.

Si l'intérêt d'un « signal-prix » n'est pas contestable, le Groupe de l'Artisanat ajoutera que, pour le faire accepter, plusieurs facteurs doivent être pris en compte : D'une part, l'existence d'alternatives possibles au véhicule thermique, pour les ménages comme pour les entreprises ;

D'autre part, les spécificités locales qui peuvent conduire à une utilisation contrainte de l'automobile ; question sur laquelle les collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour répondre aux besoins ou accompagner les changements, sous réserve qu'elles disposent des moyens adéquats.

À cet égard, le groupe de l'artisanat approuve les préconisations de l'avis de soumettre au débat public les projets de PPE et de SNBC, ainsi que leurs déclinaisons régionales ; cela lui semble une condition essentielle tant pour mesurer les besoins, les craintes ou les difficultés, que pour favoriser l'implication des acteurs.

Il approuve également la proposition d'un soutien financier de l'État, clair et sécurisé, à l'attention des territoires qui s'engagent à investir en faveur de la transition énergétique. Par conséquent, le groupe de l'artisanat a voté l'avis.